France · 1er sept. 2027

Facturation électronique des PME et TPE

Le 1er septembre 2027, les PME et les micro-entreprises doivent à leur tour émettre leurs factures au format électronique. Depuis le 1er septembre 2026, toutes les entreprises doivent déjà pouvoir en recevoir, et les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire en émettre.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
1er sept. 2027	Administration fiscale (DGFiP)	DGFiP, via les plateformes agréées	Fiscal

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS : Société de gestion · Mutuelle et prévoyance · Banque privée

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

29 déc. 2023
La loi de finances pour 2024 fixe le calendrier

1er sept. 2026
Réception pour toutes, émission pour les plus grandes

1er sept. 2027
Émission pour les PME et les micro-entreprises

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Qui doit faire quoi, et quand

	1ER SEPT. 2026	1ER SEPT. 2027
Recevoir des factures électroniques	Toutes les entreprises	—
Émettre des factures électroniques	Grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire	PME et micro-entreprises
Transmettre les données à l'administration	Grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire	PME et micro-entreprises

La réforme de la facturation électronique entre entreprises est entrée en vigueur le 1er septembre 2026. Depuis cette date, toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA doivent pouvoir recevoir des factures électroniques, et les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire doivent émettre les leurs à ce format.

Le 1er septembre 2027, l'obligation d'émission s'étend aux petites et moyennes entreprises et aux micro-entreprises. La transmission de données à l'administration suit le même calendrier. Chaque entreprise passe par une plateforme agréée par l'État.

NOTRE LECTURE

Pour un établissement financier, l'enjeu est double. Côté fournisseurs, les factures arrivent déjà au nouveau format. Côté activité, les filiales de taille modeste qui facturent des prestations entrent dans l'obligation d'émission en 2027. Il faut alors savoir quelles opérations sont dans le champ et les relier à la comptabilité.

CE QUE NOUS FAISONS

Cartographie des flux de facturation concernés, intégration avec la comptabilité, contrôles et rapprochements entre factures, écritures et déclarations.

Facturation électronique | TVA | Plateformes agréées

CONSEIL FINANCE→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

Ministère de l'Économie, la facturation électronique	https://www.economie.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-facturation-electronique-pour-les-entreprises
impots.gouv.fr, la facturation électronique	https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-decouvre-la-facturation-electronique
Service-public.fr, tout savoir sur la facturation	https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23208

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.